

Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi six septembre deux mille vingt-deux à neuf heures treize, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Isabelle Demers.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-08-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 6 septembre 2022.

CE-2022-08-92

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 août 2022.

CE-2022-08-93

Embauche d'un consultant contractuel à la vie communautaire à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2022-090](#)

Il est résolu d'autoriser d'embaucher monsieur René Tremblay au poste de consultant contractuel à la vie communautaire à la Direction de la vie communautaire et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE-2022-08-94

Adoption du Règlement RVCE-2022-22-44 modifiant le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif (subdélégation au directeur de l'Environnement du pouvoir d'inscrire un avis sur le registre foncier en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-060](#)

ATTENDU que la greffière mentionne que le Règlement RVCE-2022-22-44 modifiant le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif a pour objet de subdéléguer le pouvoir de requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) au

directeur de l'Environnement, ainsi qu'aux coordonnateurs de cette direction et leurs représentants mandatés à cette fin et de prévoir qu'une liste des avis inscrits soit déposée annuellement au comité exécutif;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2022-22-44 modifiant le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif.

CE-2022-08-95

Choix des nommées et nommés et de la lauréate ou du lauréat du *Prix Ville de Lévis 2022* dans le cadre du gala des *Prix d'excellence des arts et de la culture de Culture Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches*

Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-012

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'entériner la proposition des membres de la commission consultative de la culture concernant le choix des nommées et nommés et de la lauréate ou du lauréat du *Prix Ville de Lévis 2022* dans le cadre du gala des *Prix d'excellence des arts et de la culture de Culture Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-012.

CE-2022-08-96

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 16 juin 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-046](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 16 juin 2022 est déposée, à titre d'information.

CE-2022-08-97

Dépôt des listes des déboursés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-047](#)

La liste des déboursés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2022 est déposée, à titre d'information.

CE-2022-08-98

Dépôt des listes des virements de fonds traités entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2022 et des listes de crédits additionnels du 1^{er} juin au 31 juillet 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-048](#)

La liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2022 ainsi que la liste des crédits additionnels du 1^{er} juin au 31 juillet 2022 sont déposées, à titre d'information.

CE-2022-08-99

Convention d'aide financière relative au *Programme de soutien au milieu*

municipal en patrimoine immobilier (volet 1a et 1b) 202-2023 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière relative au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (volet 1a et 1b) 202-2023* à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2022-021, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-09-00

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hébergement touristique de type collaboratif) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-030.

Ce Projet de règlement a pour objet :

- d'insérer de nouveaux termes pour définir les établissements d'hébergement touristique, les gîtes touristiques, les résidences de tourisme et les touristes;
- d'ajouter la classe d'usages C703, résidences de tourisme, à la grille des spécifications de 81 zones, ainsi que les dispositions applicables à cette classe d'usages;
- d'établir des normes relatives aux résidences de tourisme.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-09-01

Attribution de contrat de location à tarif mensuel, sans opératrice ou opérateur, d'un balai de rues
[Document d'aide à la décision APP-2022-173](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de location à tarif mensuel, sans opératrice ou opérateur, d'un balai de rues (appel d'offres 2022-50-103), à Accessoires outillage limitée, pour une dépense estimée à 142 992,00 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de neuf mois sur une période de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-09-02

Régularisation du titre de propriété de la rue Guillemette et d'une partie des rues Mère-Marie-Anne, Vermette, Veilleux, de Joly et de Bourgeois, (secteur Saint-Rédempteur, lots 2 288 831, 2 288 865, 2 288 825, 2 288 823,

2 288 858 et 2 288 826 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette de la rue Guillemette et l'assiette d'une partie des rues Mère-Marie-Anne, Vermette, Veilleux, de Joly et de Bourgeois, correspondant aux lots 2 288 831, 2 288 865, 2 288 825, 2 288 823, 2 288 858 et 2 288 826 du cadastre du Québec, telles qu'illustrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-016, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur ces rues.

CE-2022-09-03

Entente de visibilité *Hit the floor Lévis* pour les années 2023-2027 à intervenir avec Créations hit the floor et autorisation pour la participation à ces événements

[Document d'aide à la décision DEV-2022-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de visibilité *Hit the floor Lévis* 2023-2027 pour les années 2023 à 2027 à intervenir avec Créations hit the floor, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-049, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les laissez-passer prévus à cette entente pour assister à ces événements.

CE-2022-09-04

Aide financière à AG-bio centre

[Document d'aide à la décision DEV-2022-091-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant de 40 000 \$ par année durant cinq ans, à compter de 2023, à AG-bio centre, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et en soutien à la poursuite de sa mission d'accompagnement de jeunes entreprises innovantes.

CE-2022-09-05

Campagne de financement *Centraide* 2022, aide financière à Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, autorisation d'un tirage et désignation d'un représentant de la Ville auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

[Document d'aide à la décision DG-2022-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la tenue de la campagne de financement *Centraide* 2022

auprès des membres du personnel de la Ville, pour la période de septembre à décembre 2022;

- d'accorder une aide financière de 37 000 \$ à Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne;
- d'accorder une aide financière de 25 000 \$ à cet organisme pour son *Fonds d'impact Essentiel* et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne;
- d'autoriser le tirage d'un crédit-voyage au montant de 2 000 \$ et de désigner monsieur Vincent Vu, directeur de l'Approvisionnement, à titre de représentant de la Ville et de personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

CE-2022-09-06

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 36.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
